

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

1 7 MARS 2025

Publication le

CONCESSION DE CASE COLUMBARIUM DANS L'ESPACE CINERAIRE CIMETIERE DE

L'OUEST

Le Maire de la Ville de Castelnaudary.

N°d'ordre: 3929/393

Section Quest 3

Columbarium B

Case 24

Vu la demande présentée par :

Monsieur ZAUG Jean-Pierre, Charles, Alfred

domicilié : 15 route du Mas-Saintes-Puelles VILLENEUVE LA

COMPTAL (11400)

ainsi que Madame ZAUG Eveline, Gaetane et tendant à obtenir une concession de case columbarium dans l'Espace Cinéraire Cimetière de l'Ouest à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23, relatifs aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2020-239 en date du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire, Vu la décision 2023-325 du 26 décembre 2023 portant fixation des tarifs des concessions funéraires

DECISION 2025-37

Article 1er - il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé:

- une concession pour une durée de 15 années
- à compter du 28 janvier 2025

Article 2 - La concession est accordée à titre de :

- concession nouvelle

Article 3 - La concession est accordée moyennant la somme totale de 323,00 € (trois cent vingt-trois euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°K2841316 du 28 janvier 2025.

Article 4 - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Article 5.-La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal. Article 6.-La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

L'acquéreur,

Fait en Mairie, le 28 janvier 2025 Le Maire,

Patrick MAUGARD

Exemplaire destiné au(x):

- ☐ Titulaire de la concession
- ☑ Receveur Municipal
- ☐ Archives de la Commune